

L'au-delà du couple

Notre séquence se tient sous le titre « 2+1 ». Nous avons comme tâche de l'ouvrir, de façon brève, par un commentaire libre d'une citation de Jacques Lacan[1].

Il y indique en gros que la modernité du consentement mutuel dans le mariage – qu'il inscrit dans un cadre religieux précis – *recouvre* et *masque* [je souligne les deux termes] la structure initiale du mariage, à savoir, son caractère primitivement sacré.

Ce propos est issu de son second Séminaire. Dans ce dernier, Lacan poursuit son introduction de la distinction entre l'imaginaire et le symbolique, pour éclairer le champ de la psyché humaine, en général, et de la praxis de la psychanalyse, en particulier. C'est le grand partage des eaux de son geste en psychanalyse.

S'appuyant sur ce distinguo, ce Séminaire est consacré à démontrer que, loin d'être une instance en prise avec la réalité, le Moi constitue un écran imaginaire – on retrouve-là la sémantique du *recouvre* et *masque*. Un obstacle dans le rapport à un lieu *autre* qu'il situe sur l'axe symbolique, d'où s'origine comme Autre scène, quand l'écran n'arrive plus à lui faire barrage, la possibilité d'émergence d'une parole vraie. C'est en rompant par exemple l'intention de dire du Moi, que peut surgir par effraction, d'un Autre lieu, une parole qui fait lapsus – signe de la manifestation de l'existence d'un sujet voilé par le Moi.

Eh bien, dans le chapitre qui concerne notre citation, Lacan dit qu'il peut appliquer cette structure – qu'il schématisera dans son *schéma L* – au couple et au lien conjugal.

Il nous indique par-là, qu'il y a *toujours* un *au-delà* dans le couple. Qu'il ne peut se réduire au 1+1. Le 2+1 est de structure. C'est un point essentiel. Il peut prendre des

formes diverses. Il peut certes s'incarner dans l'amant ou la maîtresse. Mais, fondamentalement, la présence de l'élément tiers est structurelle. Cela va du rapport au phallus entre l'enfant et la mère, jusqu'au nœud du symptôme que peut produire le lien conjugal.

Pour l'illustrer dans ce cas précis, Lacan revient sur une formule avec laquelle il dit avoir fait effet en public : à savoir, je cite, « qu'assurément notre femme doit nous tromper de temps en temps avec Dieu ». Il convient, qu'au-delà de l'effet produit, la formule mérite quelque développement. Le +1 prend donc ici la figure du Grand Autre [2], à situer sur l'axe symbolique comme venant entre les deux du couple situé lui sur l'axe imaginaire. C'est ainsi, dans le passage qui nous intéresse, qu'il situe son rappel du caractère initialement sacré du mariage.

Et ce n'est pas pour rien que s'évoque immédiatement la prévalence de la question de la fidélité. Comment en rendre compte ? Telle est la question que se pose Lacan. En quelque sorte, infidélité de structure... Mais alors par rapport à une fidélité à quoi ? Paradoxe qui fonde la majorité des conflits « au milieu desquels se poursuit [ce qu'il nomme], la vicissitude de la destinée bourgeoise » [3].

Lacan précise qu'il ne peut être rendu compte de la prévalence de ce thème de la fidélité que par le pacte symbolique que fonde et continue à fonder, malgré toutes les évolutions de ses formes, ce qui s'appelle, même s'il est laïque, le sacrement du mariage. Si le mariage se constitue d'un ensemble de semblants, ce sacrement a des effets des plus réels.

Dans le « oui » qui est requis dans le consentement que se donnent les époux, Lacan indique qu'il y a là un engagement qui concerne l'ensemble de l'ordre symbolique. C'est un engagement qui fonde le pacte de la parole en soi, bien au-delà de l'engagement envers le partenaire qui peut, lui, reposer sur ce qu'il appelle les « illusions romantiques » –

qu'il situe donc, eux, dans le registre imaginaire.

Ce n'est qu'ainsi que se comprend l'émoi, quel qu'il soit, toujours suscité chez le sujet autant que chez l'autre, des ruptures (infidélités) dans ce pacte. C'est qu'un au-delà qui fonde la garantie de l'ordre symbolique y est touché. Cet engagement, dont Jacques-Alain Miller dit que tout est fait dans le cérémonial pour qu'il ne puisse se faire à la légère, et que la religion a parfaitement su mettre en scène, Lacan le qualifie ici à proprement parler d'*intenable*.

Même s'il s'est produit toute sortes de correctifs au cours de l'histoire, cette structure est fondamentale, nous dit ici Lacan, « pour comprendre [...] les liens amoureux [...] dans leur forme socialisée la plus éminente »[\[4\]](#) – au point que chacun aujourd'hui, quelle que soit son orientation sexuelle, en revendique le droit et l'accès : le lien conjugal.

Pourquoi ?

Nous ne sommes pas au niveau des dieux, nous dit Lacan. Il veut dire par-là que quelque chose de l'axe symbolique se rabat toujours sur l'imaginaire – et ce particulièrement quand, dit-il, la question de la *Verliebtheit*, de l'amour, du désir et de la pulsion est en jeu. Il y a quelque chose, qu'à cette époque de son enseignement il situe sur l'axe imaginaire, qui de la pulsion, chez l'être parlant, ne se laisse pas *réduire* par l'ordre symbolique. Voilà pour le niveau pulsionnel.

Mais il en va également de même au niveau que nous pourrions qualifier de socio-psychique. L'ordre symbolique *soumet*. Particulièrement la femme, mais tout autant l'homme. Il y a quelque chose, nous dit Lacan à cette époque, d'inacceptable et d'insurmontable pour la femme d'être mise, dans les structures classiques de la parenté, dans un rapport de second degré, en position d'objet sexuel et d'échange. Cela la pousse dans une impasse au cœur de l'ordre symbolique.

D'où ces remarques de Lacan, que :

1/ La révolte du féminin, disons – pour l'élever à un rang supérieur qui concerne alors tout autant l'homme que la femme – contre l'ordre patriarcal ne date pas, mais alors vraiment pas, d'hier. Elle est de tout temps.

2/ Qu'à partir du moment où la femme s'émancipe, où elle a le droit de posséder, où elle devient un individu de la société, la signification du mariage s'abrase. Et qu'il y a donc un passage qui s'opère *du sacré au consentement*. C'était déjà le cas chez les Romains, note Lacan. Il y existait deux types de contrats de nature différentes. Le mariage des nobles, avec un caractère hautement symbolique, assuré par des cérémonies d'une nature spéciale. Il existait aussi une sorte de mariage pour la plèbe, fondé uniquement sur le contrat mutuel – ce que techniquement la société romaine appelait le concubinage[5]. Eh bien, il semble qu'on ait vu le concubinat s'établir y compris dans les hautes sphères, aux derniers temps de l'histoire romaine, au moment du flottement de la société, aux fins de maintenir indépendant les statuts sociaux des partenaires, spécialement leurs biens.

C'est extrêmement intéressant car cela préfigure en structure, le moment contemporain occidental, à l'heure de la remise en cause effectuée jusqu'à l'os de l'ordre symbolique et patriarcal.

Nous y voyons, à la fois, le passage du sacré du mariage vers une généralisation du consentement mutuel – c'est-à-dire, pour reprendre les repères lacaniens de l'époque, un rabattement de l'axe symbolique sur l'axe imaginaire. Mais aussi un appel, en retour, à une forme de reconnaissance symbolique. D'où, sous deux formes opposées et extrêmes :

1/ À la fois, la revendication du droit au mariage pour tous, dans sa version progressiste ;

2/ Ou alors la volonté du retour de l'imposition d'un ordre

ancien réactionnaire. Sous les formes d'un retour en force du religieux et/ou de tentatives de restauration de pouvoirs de réactions à l'occasion sous ses formes les plus « primaires ».

Intervention aux 48^e Journées de l'ECF, le 16 Novembre 2018

[1] « La notion moderne du mariage comme d'un pacte de consentement mutuel est assurément une nouveauté, introduite dans la perspective d'une religion de salut, donnant une prévalence à l'âme individuelle. Elle recouvre et masque la structure initiale, le caractère primitivement sacré du mariage. »

Lacan, J., *Le Séminaire, Livre II, Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse*, texte établi par Jacques-Alain Miller, Paris, Seuil, 1978, p. 304.

[2] Lacan reviendra, tout au fil de son enseignement, et à la suite de Freud, concernant la femme au lien toujours au-delà qu'elle entretient dans le conjugo avec le père mort, qu'il qualifiera d'incube idéal. Mais ce n'est pas son propos dans la citation qui nous occupe.

[3] Lacan, J., *Le Séminaire, Livre II, Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse, op.cit.*, p. 303.

[4] Lacan, J., *ibid.*

[5] Lacan, J., *ibid.*, p. 304.